

# L'ATELIER SANTÉ VILLE

*vous informe*

## Téléphones portables : quelles précautions appliquer ?



**S'il n'est pas prouvé scientifiquement qu'utiliser son téléphone portable présente un risque pour la santé, l'hypothèse ne peut être exclue. Quelle attitude adopter ?**

### **Encouragez les plus jeunes à se protéger**

L'Agence française de sécurité sanitaire conseille aux enfants et adolescents, plus sensibles aux éventuels effets négatifs des ondes, de limiter l'utilisation de leur mobile aux appels essentiels.

### **Privilégiez les zones de réception optimale**

Dans les zones de mauvaise réception (véhicule, ascenseur, zone isolée...), votre mobile augmente sa puissance (jusqu'à 1 000 fois !) et donc votre niveau d'exposition aux ondes.

### **Utilisez votre kit « mains libres »**

Il éloigne votre téléphone de votre crâne et limite son exposition aux ondes. Les ondes sont plus puissantes quand vous appelez en vous déplaçant et même avec un kit « mains-libres », téléphoner au volant reste un facteur d'accident.

### **Abrégez !**

Les longues conversations augmentent votre exposition aux ondes. Privilégiez les textos.

### **Dormez déconnectés**

La nuit, éloignez les sources d'ondes (box Internet, téléphone, télévision...) de votre lit.

## **Que dit la loi ?**

Le Débit d'Absorption Spécifique (DAS) mesure en watts par kilo (W/kg) l'énergie absorbée par le corps lors de l'exposition aux ondes. L'arrêté du 8 octobre 2003 limite le DAS des mobiles à 2 W/Kg maximum.

Le champ électromagnétique des antennes relais et des portables s'exprime en volts par mètre (V/m). Le décret 2002-775 le limite à 40 V/m pour la norme GSM et à 61 V/m pour la norme UMTS.

**Plus d'infos :**

<http://www.radiofrquences.gouv.fr/>

<http://www.cartoradio.fr> (localisation et mesure des antennes relais)